



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE LOCALE DES PHARMACIENS

12 mars 2024

CPAM du Territoire de Belfort

12/03/2024

SOMMAIRE

01

ANALYSE DES DÉPENSES DE SANTÉ

02

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET CONVENTIONNELLES

03

ACTUALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

04

POINTS DIVERS

DÉSIGNATION PRÉSIDENT ET VICE- PRÉSIDENT POUR 2024

VALIDATION DU COMPTE- RENDU DU 5/09/2023

01

ANALYSE DES DÉPENSES DE SANTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

STATISTIQUES DE DÉPENSES

Commission départementale des pharmaciens - TERRITOIRE DE BELFORT

Période de remboursement du 01/01/2023 au 31/12/2023

Montants présentés en base de remboursement

Prestations		TOTAL TERRITOIRE DE BELFORT			Région (PCAP)	France (PCAP)
		Montant	Evolution	PCAP		
MÉDICAMENT	Médicaments classiques	45 939 863 €	-314 426 €	-0,7%	-0,6%	-2,9%
	Médicaments divers	18 510 887 €	544 565 €	3,0%	8,9%	8,8%
Total MÉDICAMENT		64 450 750 €	230 139 €	0,4%	2,0%	0,4%
LPP	Appareils matériels de traitements	5 304 993 €	64 100 €	1,2%	0,3%	1,1%
	Articles de pansements	1 712 234 €	23 350 €	1,4%	2,5%	1,8%
	Autres frais LPP	20 796 €	-160 €	-0,8%	5,3%	1,6%
	Orthèses	1 499 915 €	61 251 €	4,3%	4,4%	2,9%
Total LPP		8 537 938 €	148 541 €	1,8%	1,5%	1,5%
AUTRES	Autres rémunérations	156 940 €	5 700 €	3,8%	-0,3%	-1,1%
	ROSP	177 389 €	-6 247 €	-3,4%	1,0%	-2,1%
Total AUTRES		334 329 €	-547 €	-0,2%	0,2%	-1,6%
TOTAL		73 323 016 €	378 133 €	0,5%	1,9%	0,5%

- Médicaments Classiques : PH1, PH2, PH4, PH7, etc...

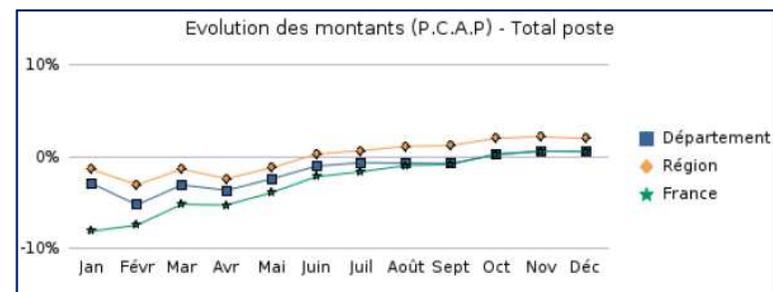
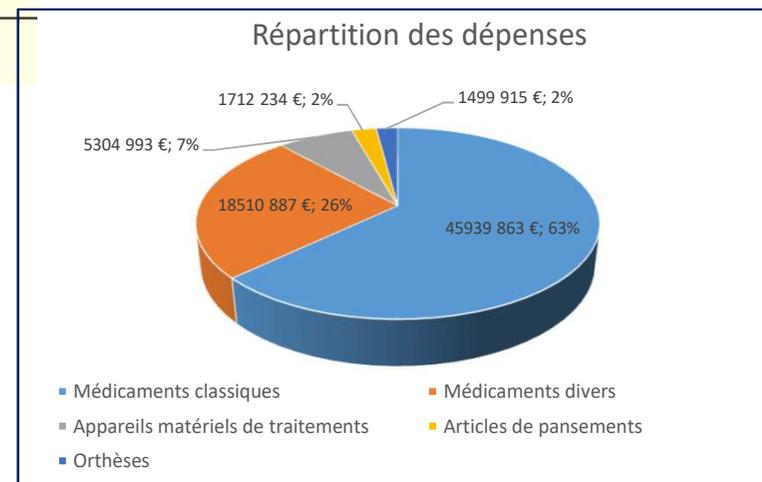
- Médicaments Divers : médicaments d'exception, vaccin anti-grippe, ROR, hormones croissance, antirétroviraux, etc...

- Appareils Matériels de Traitement : assistance respiratoire, oxygénothérapie, matériel traitement à domicile, etc...

- Autres Frais LPP : optique, surdité, prothèse externe, véhicules pour handicapés physiques, etc...

- Autres rémunérations : facturation feuille de soins, aide outil de mise de à jour, rémunération de garde etc...

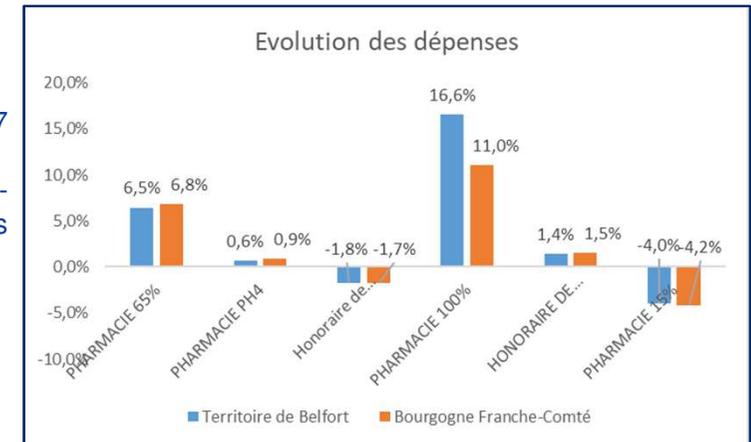
- Faible augmentation des dépenses en 2023 (+0,5%), inférieure à la tendance régionale. Sans la prise en compte des actes PMR, la hausse est de +4,2% (+2 978 572€).
- Hausse plus marquée pour la délivrance de LPP (+1,8%) que pour les médicaments (+0,4%).
- Augmentation des dépenses au cours de l'année 2023 (-1,2% à la fin du 1^{er} semestre 2023).



STATISTIQUES DE DÉPENSES

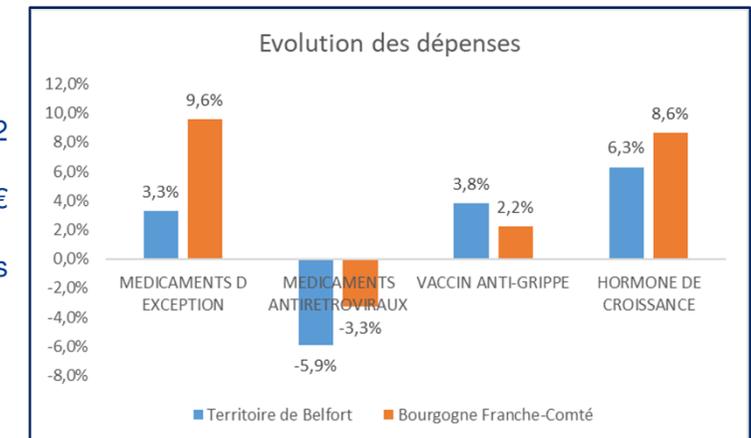
Médicaments classiques (-0,7%) :

- Evolution proche de la moyenne régionale pour la quasi-totalité des types de délivrances.
- Hausse des délivrances de pharmacies à 65% (+6,5%) avec un fort impact financier (+1 767 971€).
- Tendance inversée pour les différents honoraires de dispensation liés à la pharmacie à 65% : -1,8% (-65 589€) pour les honoraires de dispensation à 65% contre +24,9% (+105 421 €) pour les honoraires de dispensation Grand Conditionnement à 65%.
- Seule la pharmacie à 15% est en baisse (-4,0%).



Médicaments divers :

- Hausse plus faible pour les médicaments d'exception dans le Territoire de belfort (+3,3% ou + 552 997€) qu'en Bourgogne Franche-Comté (+9,6%).
- Evolution des dépenses fortement impactée par des traitements à très fort coût (583 514€ remboursés pour un assuré en 2023).
- Faible impact financier pour les autres types de délivrances (- 33 668€ pour les médicaments antirétroviraux)



STATISTIQUES DE DÉPENSES

LPP : augmentation pour toutes les catégories de LPP :

- Appareils et matériels de traitement :
 - Stabilité pour les matériels et appareils traitement divers (+0,1%) et autres accessoires de traitement à domicile (+1,0%).
 - Augmentation forte pour les matériels et appareils de contention (+15,2%).
 - Evolution similaire au niveau régional.
- Pansements : hausse plus faible (+1,4%) qu'au niveau régional (+2,5%).
- Orthèse : augmentation marquée par la forte hausse des orthèses divers (DVO) avec +11,1%.

Autres :

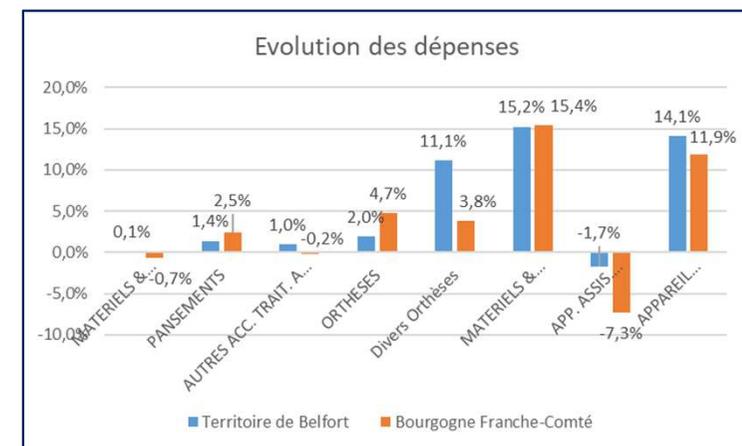
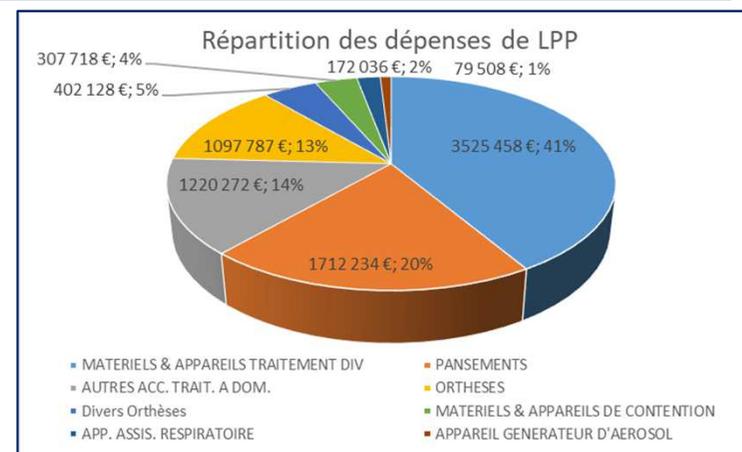
- Autres rémunérations : augmentation des délivrances pendant les périodes de gardes :

Code acte	Libellé	Montant 2023	Evolution (€)	Evolution (%)	Evolution BFC (%)
GPN	GARDE PHARMACIE NUIT	134 140 €	4 180 €	3,2%	-0,5%
GPD	GARDE PHIE DIMANCHE	22 800 €	1 520 €	7,1%	0,9%

- ROSP : baisse de -3,4% des montants versés au titre de la ROSP Qualité de service

Recours aux soins (assuré Régime général – Territoire de Belfort) :

	2023	2022	Evolution	Evolution (%)
Nombre d'assuré	87 014	89 830	-2 816	-3,1%
Montant moyen	669,14 €	637,43 €	31,71 €	5,0%



STATISTIQUES DE DÉPENSES: DÉTAIL FOURNISSEURS/ PHARMACIENS

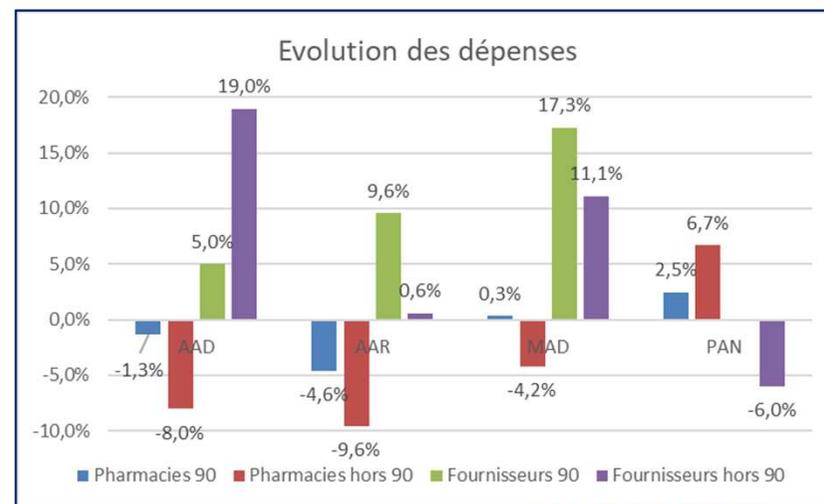
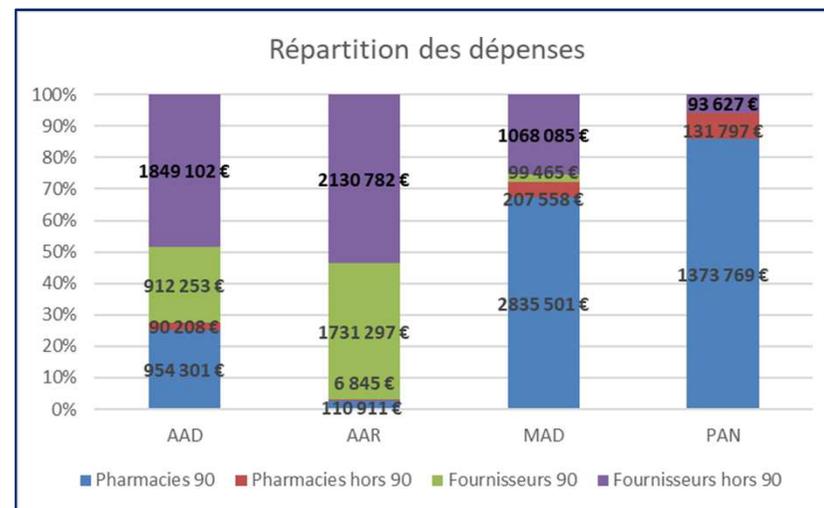
- Sur le seul champ de la LPP, la hausse des dépenses est plus forte pour les fournisseurs (+9,2%) que pour les pharmacies (+1,8%).
- Les appareils et matériels de traitements représentant 86% des dépenses de LPP, l'évolution de leurs dépenses (+8,6%) a un fort impact sur les dépenses totales (+7,5%).
- Des évolutions différentes pour les pharmaciens et fournisseurs pour les appareils générateurs d'aérosol et d'oxygénothérapie.
- Forte baisse pour les orthèses pour les fournisseurs (-50,4%) mais avec un faible impact financier.

Prestation	Libellé	Code B2	Fournisseurs	Pharmacies	Poids PHARMACIENS	Evolution Fournisseurs	Evolution Pharmacies
Appareils matériels de traitements	APPAREIL GENERATEUR D AEROSOL	ARO	118 323 €	79 508 €	40%	-1,4%	14,1%
Appareils matériels de traitements	APPAREILS D ASSISTANCE RESPIRATOIRE, OXYGENOTHERAPIE A DOMICILE	AAR	17 968 613 €	172 036 €	1%	12,2%	-1,7%
Appareils matériels de traitements	AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS A DOMICILE (CHAP. 1)	AAD	8 407 053 €	1 220 272 €	13%	7,1%	1,0%
Appareils matériels de traitements	MATERIELS ET APPAREILS DE CONTENTION ET DE MAINTIEN (CHAP. 2)	MAC	76 €	307 718 €	100%	-85,4%	15,2%
Appareils matériels de traitements	MATERIELS ET APPAREILS POUR TRAITEMENTS DIVERS (CHAP. 3)	MAD	1 960 444 €	3 525 458 €	64%	5,6%	0,1%
Total Appareils matériels de traitements			28 454 510 €	5 304 993 €	16%	10,1%	1,2%
Total Articles de pansements			3 919 €	1 712 234 €	100%	57,8%	1,4%
Orthèses	DIVERS ORTHESES	DVO	33 107 €	402 128 €	92%	-36,0%	11,1%
Orthèses	ORTHESES (PETIT APPAREILLAGE) (CHAP. 1)	PA	13 939 €	1 097 787 €	99%	-67,7%	2,0%
Total Orthèses			47 046 €	1 499 915 €	97%	-50,4%	4,3%
Prothèses externes non orthopédiques	PROTHESES EXTERNES NON ORTHOPEDIQUES (CHAP. 4)	PEX	14 860 €	3 124 €	17%	-12,9%	-28,4%
Prothèses oculaires et faciales	PROTHESES OCULAIRES ET FACIALES (CHAP. 5)	POC	5 544 €	0 €	0%	2,7%	
Véhicules pour handicapés	VEHICULES POUR HANDICAPES PHYSIQUES	VEH	473 338 €	13 145 €	3%	0,2%	11,3%
Total			30 495 669 €	8 537 938 €	22%	9,2%	1,8%

STATISTIQUES DE DÉPENSES: DÉTAIL FOURNISSEURS/ PHARMACIENS

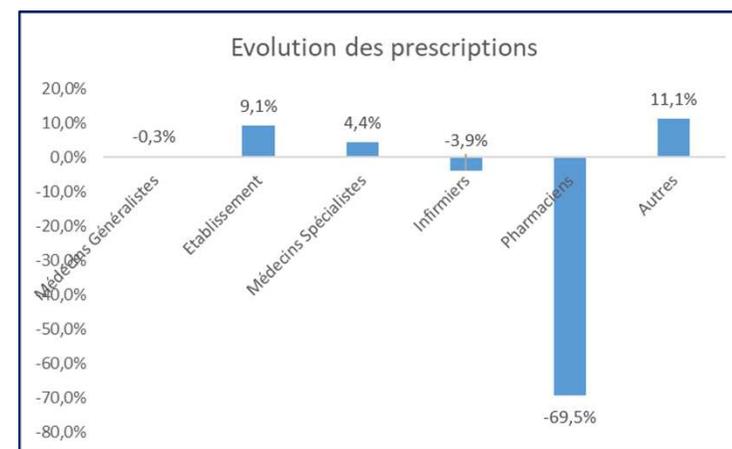
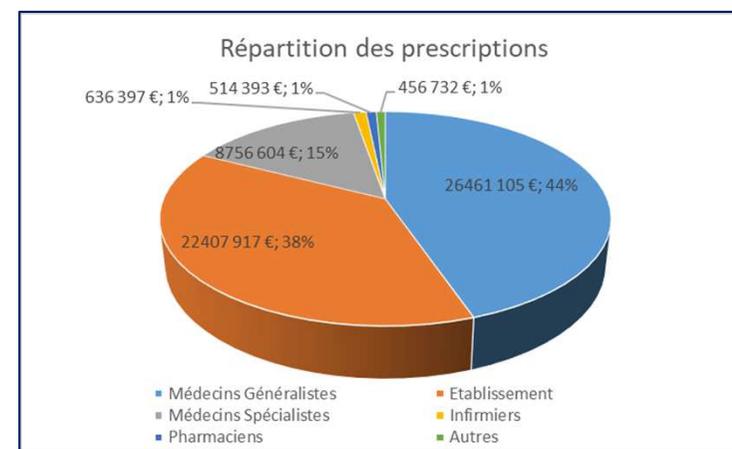
- Une part importante des délivrances de MAD et de pansements dans les pharmacies avec respectivement 72,3% et 94,1%.
- Forte baisse des délivrances d'AAD pour les pharmacies au contraire des fournisseurs.
- A l'exception des pansements (montants non significatifs), les dépenses liées aux fournisseurs sont en hausse.
- Baisse des délivrances pour les pharmacies hors Territoire de Belfort.
- Stabilité des dépenses pour les pharmacies du Territoire de Belfort comparativement aux fournisseurs et aux pharmacies hors Territoire de Belfort

Code acte	Pharmacies 90	Pharmacies hors 90	Fournisseurs 90	Fournisseurs hors 90
AAD	954 301 €	90 208 €	912 253 €	1 849 102 €
AAR	110 911 €	6 845 €	1 731 297 €	2 130 782 €
MAD	2 835 501 €	207 558 €	99 465 €	1 068 085 €
PAN	1 373 769 €	131 797 €	101 €	93 627 €



STATISTIQUES DE DÉPENSES: LES PRESCRIPTEURS

- Les médecins généralistes sont les principaux prescripteurs (26 461 105€) suivi de près par les établissements (22 407 917€). Les médecins spécialistes sont ensuite la catégorie de professionnels de santé avec un fort impact financier (15% des dépenses).
- Les prescriptions par les généralistes sont stables : -0,3% (-70 754€).
- Les prescriptions par les établissements sont en hausse de +9,1% (+1 875 418€). Parmi ceux-ci, les prescriptions de l'HNFC sont relativement stables (+0,4% soit +40 063€). Les principales augmentations sont dues au CHRU Jean Minjot (+744 491 € ou +25,5%) ou à des hôpitaux situés dans d'autres régions (principalement pour des médicaments d'exception). Les prescriptions transmises par 44 pharmacies du Territoire de Belfort avec le numéro du CH BOULLOCHE HNFC MONTBELIARD représentent encore 581 897€ (-18,4%).
- La hausse des prescriptions des médecins spécialistes est due à de fortes augmentations pour certaines spécialités :



Catégorie	Montant 2023	Evolution (€)	Evolution (%)	Part des prescriptions
OPHTAMOLOGIE	1 368 322,27 €	15 480,51 €	1,1%	15,6%
NEUROLOGIE	945 824,11 €	124 703,08 €	15,2%	10,8%
RHUMATOLOGIE	891 938,70 €	6 579,77 €	0,7%	10,2%
PNEUMOLOGIE	829 816,66 €	100 767,62 €	13,8%	9,5%
PATHOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE	637 554,66 €	291 172,82 €	84,1%	7,3%

- Pour les professionnels de santé répertoriés dans la catégorie « Autres », toutes les catégories sont en hausse, notamment pour les numéros de PS fictifs (+32,3%).

02

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET CONVENTIONNELLES

NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES- POINT D'ACTUALITÉ

Une nouvelle séance plénière de négociation de l'avenant à la convention des pharmaciens s'est tenue le 5 mars.

Celle-ci poursuit plusieurs objectifs :

- renforcer la pertinence de la délivrance et la modération des volumes,
- poursuivre la désensibilisation de la rémunération des pharmaciens aux prix des médicaments,
- amplifier le rôle de proximité du pharmacien et développer la prise en compte des enjeux environnementaux.

Cette plénière a été l'occasion pour la CNAM de présenter les résultats de son travail d'objectivation de la situation économique des officines, confirmant deux années exceptionnelles 2021/22 liées à la mobilisation des pharmaciens autour du Covid ainsi qu'une forte dynamique du médicament qui se maintient en 2023. Un temps a par ailleurs été consacré à la restitution des travaux menés depuis décembre au sein des groupes techniques.

Enfin, plusieurs propositions portées par la CNAM ont pu être discutées, notamment concernant la tarification des dépistages de la cystite et de l'angine ou encore le paiement à l'acte des accompagnements et leur revalorisation.

FEUILLE DE ROUTE PRÉVENTION

Prévention

- **Améliorer les taux de participation aux dépistages organisés des cancers**
 - Invitations reprises par les CPAM
 - Appels sortants vers les assurés en retard de dépistage, rendre les dépistages plus accessibles
- Renforcer la couverture vaccinale de la population (**grippe, Covid, HPV**)
- Généraliser le **dépistage précoce de l'enfant** (troubles visuels et du langage en maternelle, **génération sans carie, MT Dents, lutte contre l'obésité MRTC**)
- Déployer des **bilans de prévention aux 4 âges clés de la vie**

DÉLIVRANCE DES KITS DÉPISTAGE CANCER COLORECTAL

Rappel de l'information CPAM 901 adressée le 14 février 2024:

Depuis le 07/05/2022, date d'entrée en vigueur de la convention nationale, les pharmaciens d'officine peuvent, sous réserve d'avoir suivi une formation, délivrer des kits de dépistage aux patients concernés par le dépistage du cancer colorectal.

En 2023, en Bourgogne Franche-Comté, ce sont 45 000 kits de dépistage du cancer colorectal qui ont été délivrés en pharmacies pour des assurés du régime général et 93% des officines ont délivré au moins un kit.

Mars bleu étant le mois de mobilisation en faveur du dépistage du cancer colorectal, un cancer qui touche chaque année plus de 43 000 personnes en France, vous devriez, comme pour l'année 2023, être davantage sollicités.

Si vous souhaitez contribuer à cette mission, n'hésitez pas à anticiper vos commandes de kits de dépistage.

Nous vous rappelons que ceux-ci peuvent être commandés gratuitement par le pharmacien d'officine sur le [portail amelipro](#). Si vous ne disposez pas d'un kit de dépistage, vous pouvez indiquer à votre patient qu'il peut se le procurer en ligne, sur le site [monkit.depistage-colorectal.fr](#).

ÉVOLUTION DU CIRCUIT D'ENVOI DES INVITATIONS DÉPISTAGE

Depuis janvier 2024, la CNAM a repris les invitations pour les 3 dépistages cancer du sein, cancer du col de l'utérus ainsi que pour le cancer colorectal.

Les invitations ont été adressées aux personnes « cibles » à la fin du mois de janvier. Elles sont adressées par envoi postal ou déposées directement sur le compte améi lorsque la personne en possède un.

Si le patient a perdu son invitation, il peut s'adresser directement à la CPAM afin que nous procédions à une réédition. Le contact peut se faire par téléphone (au 36 46) ou bien à partir de son compte améi.

Dans le cadre de la feuille de route prévention, des appels sortants vers les assurés en retard de dépistage seront réalisés, ceci dans l'optique de rendre les dépistages plus accessibles.

LES BILANS DE PREVENTION AUX AGES CLEFS DE LA VIE : PRINCIPES ET 1ER ÉLÉMENT

Un dispositif **nouveau** parmi les actes pratiqués en ville, visant à :

- Inciter les français(es) à prendre soin de leur santé avant la réalisation d'un risque ;
- Dépister de manière précoce et régulière les facteurs de risque (notamment les pathologies chroniques et cancers) ;
- Faire un 1^{er} bilan permettant d'orienter ensuite l'assuré vers le dispositif adapté et/ou de l'inviter à une modification de comportement positive pour sa santé.

Un dispositif qui s'applique à **4 tranches d'âges clefs** (sur base avis HCSP) :

18-25 ans	60-65 ans
45-50 ans	70-75 ans

Un seul bilan par classe d'âge

Un dispositif qui repose sur **4 catégories de professionnels de santé** :

- Médecins (toutes spécialités) ;
- Sages-femmes ;
- Pharmaciens ;
- Infirmier(e)s.

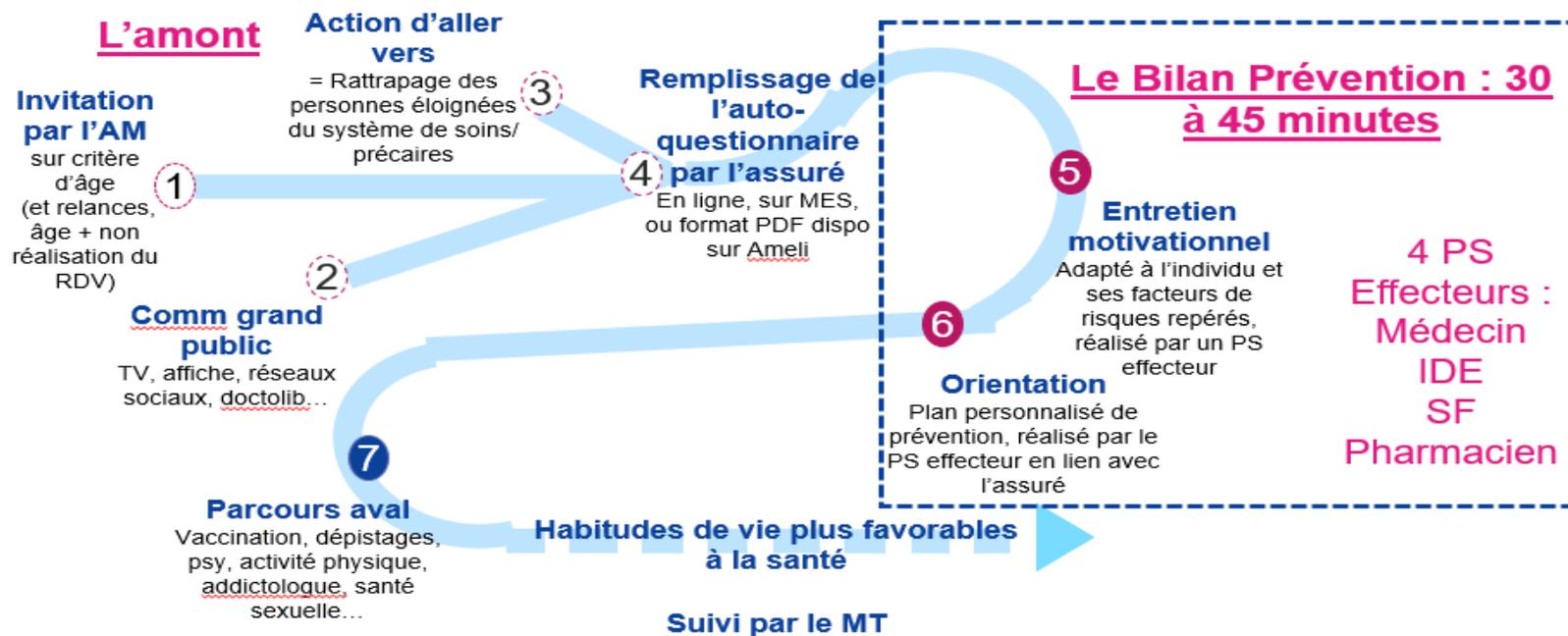
→ PS peuvent se déclarer effecteurs sur santé.fr (pas nécessaire de s'inscrire sur santé.fr pour réaliser un bilan de prévention)

Tarification :

- Bilans pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais ;
- Rémunéré à hauteur de 30 € pour l'ensemble des professionnels de santé (31,5 € dans les DROM) ;
- Aucun acte ne pourra être facturé en sus du Bilan prévention, sauf dans quelques cas.

FEUILLE DE ROUTE PRÉVENTION

LE PARCOURS ASSURÉ DANS « MON BILAN PRÉVENTION »



ACTIONS DE PRÉVENTION DES TROUBLES VISUELS, DU LANGAGE ET DU RACHIS EN MILIEU SCOLAIRE

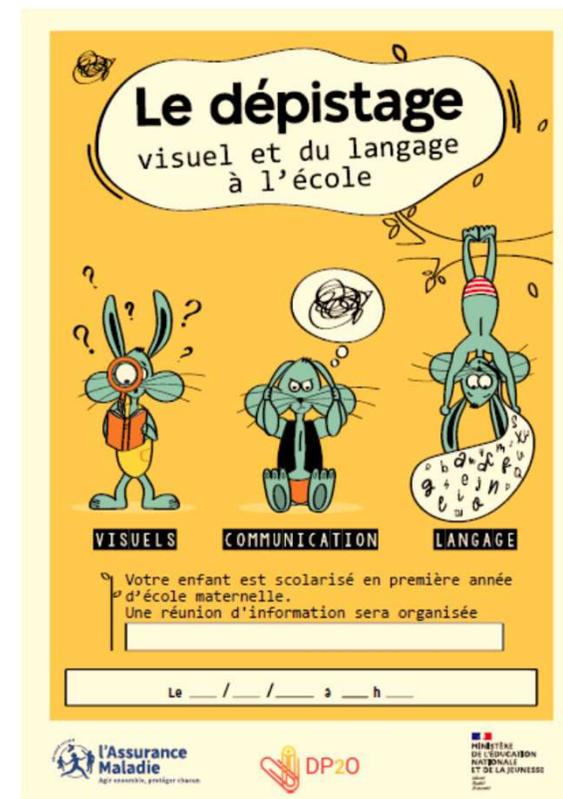
Information générale

[Lien vers le diaporama](#)

Ce nouveau dispositif va être déployé progressivement au niveau national entre septembre 2024 et septembre 2026.

Notre département s'est positionné sur un déploiement prévisionnel à compter du 1^{er} septembre 2025.

Nous vous tiendrons informé de l'avancement de ce dispositif le moment venu.



03

ACTUALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

ACTION DE CONTRÔLE : CONTRÔLE FACTURATION 2023

L'action de contrôle national facturation 2023 s'est déroulée de juin à fin octobre 2023 (notification indu) et a porté sur deux actions :

- Contrôle de 125 factures pour trois pharmacies ciblées parmi un pré-ciblage de huit pharmacies réalisé sur la base d'indicateurs statistiques.
- Contrôles des 140 factures au montant supérieur à 1 000€ alors que la même prescription a été utilisée pour des délivrances à un ou plusieurs taux différents.

L'analyse des factures a porté sur la période allant du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023.

8 pharmacies ont été retenues selon un observatoire transmis par la CNAM et 3 ont fait l'objet d'une vérification de la facturation.

Résultats :

- Un montant total indu de 16 211€ a été notifié le 30 octobre 2023 pour le contrôle facturation (pas d'observation suite au constat d'anomalies)
- 20 pharmacies ont été destinataire d'un indu pour des erreurs de taux de facturation pour un montant total de 13 351,49€ (50 factures concernées)
- Une saisie de CRA avec rejet des observations apportées par la pharmacie en lien avec le contrôle facturation.

Typologie des anomalies: (total supérieur au montant des indus car plusieurs anomalies peuvent avoir été détectées sur une même facture)

- Double paiement : 61,71€
- Médicaments/produits non prescrits : 169,33€
- Prescription médicale incomplète : 15 791,32€
- Quantité de médicament délivrée supérieure au traitement : 117,26€
- Taux de prise en charge erroné : 342,22€

Action prescripteur sur la qualité de la prescription réalisée post contrôle : envoi d'un courrier d'information à l'HNFC et à un médecin.

SUIVI DES MISSIONS DES PHARMACIENS (À FIN JANVIER 24)

Mission réalisées par les officines de ville de BFC - cumul 12 derniers mois à fin janvier 2024

	Accompagnements des patients		Aide à la téléconsultation		TROD Angine			Kits dépistage cancer colorectal		Entretiens femme enceinte		Vaccinations*	
	Nb nouvelles adhésions	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	% d'actes non prescrits	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines
Côte-d'Or	387	27%	1 030	13%	819	66%	49%	7 533	93%	386	32%	82 596	98%
Doubs	69	13%	4 854	19%	1 365	69%	59%	7 423	92%	75	12%	71 933	97%
Jura	193	27%	1 843	21%	593	76%	65%	4 464	97%	72	21%	36 630	98%
Nièvre	32	19%	2 765	30%	487	49%	55%	3 378	92%	32	13%	30 903	95%
H. Saône	115	13%	1 213	20%	362	62%	55%	3 396	95%	45	16%	28 512	95%
S.-et-Loire	413	18%	10 329	33%	2 007	57%	63%	10 886	90%	124	17%	96 350	99%
Yonne	109	15%	8 738	44%	1 288	38%	69%	5 384	93%	104	11%	47 369	95%
T. de Belfort	39	21%	2 305	40%	452	49%	63%	2 046	92%	46	38%	19 376	100%
BFC	1 357	19%	33 077	26%	7 373	58%	59%	44 510	93%	884	19%	413 669	97%

Source : ERASME régional – RG seul

*Toutes vaccinations : grippe, covid, et autres vaccins depuis le 7/11/22

mul 12 derniers mois à fin mai 2023

	Accompagnements patients		Aide à la téléconsultation		TROD Angine			Kits dépistage cancer colorectal (depuis 06/22)		Entretiens femme enceinte (depuis 11/22)		Vaccinations*	
	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	% d'actes non prescrits	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines	Nb d'actes	Part d'officines
Côte-d'Or	635	30%	719	10%	431	71%	39%	5 288	92%	106	18%	92 329	99%
Doubs	81	8%	2 379	18%	596	71%	46%	3 026	80%	25	5%	85 081	99%
Jura	578	33%	1 350	17%	340	79%	42%	2 012	84%	28	10%	46 390	93%
Nièvre	38	20%	1 701	23%	199	53%	37%	1 086	78%	6	5%	37 710	91%
H.-Saône	377	13%	508	15%	147	58%	40%	1 432	89%	14	6%	34 163	99%
S.-et-Loire	516	19%	5 234	24%	929	60%	51%	7 225	85%	87	12%	117 851	98%
Yonne	479	21%	6 138	45%	597	46%	54%	2 797	89%	32	5%	58 951	100%
T. de Belfort	15	22%	771	27%	147	64%	37%	816	84%	27	22%	22 537	96%
BFC	2 719	20%	18 800	21%	3 386	62%	45%	23 682	85%	325	10%	495 012	98%

Source : ERASME régional – RG seul

SUIVI DES MISSIONS DES PHARMACIENS- BILAN (JUN 22 À JANVIER 24)

Mission Kit de dépistage Colorectal:

44 pharmacies ont remis 2046 kits de dépistage depuis juin 2022 – seules 2 officines ne participent pas à cette mission

TROD Angine

30 pharmacies concernés avec 452 TROD réalisés dont 21 pharmacies sans prescription (220 TROD)

Vaccination (grippe, Covid et rappels vaccinaux):

Toutes les pharmacies réalisent cette mission – cela a représenté 19 376 actes en cumulés

Traitement anti cancéreux:

1 pharmacie

Accompagnement AOD AVK et asthme:

5 pharmacies pour 8 accompagnements

Bilan partagé de médication:

2 pharmacies soit 4 bilans réalisés

Entretiens femmes enceinte (depuis 11/2022):

15 pharmacies soit 31 entretiens

Aide à la téléconsultation:

19 pharmacies soit 2 305 actes

Aucune officine ne réalise la totalité des missions proposées mais

POINT ACCOMPAGNEMENT

Les campagnes d'accompagnement en cours de déploiement et à venir sur l'année 2024

- Campagnes DAM:

- Pansement en post chirurgie (multi cible spécialiste, pharmacien...)
- Accompagnement sur la future convention pharmacien (second semestre)
- Prescription (multi cible médecins généralistes/ pharmaciens)
- CNO (multi cible médecins généralistes/ pharmaciens)

En transversal, différentes campagne médecin généraliste: Polymédication des personnes âgées, antidouleurs (Tramadol), IPP enfants et peut être antibiotique cystites (à confirmer)

- Campagne DNS:

- Ordonnance numérique (tout au long de l'année)

OFFRE DE SOINS: POINTS DE SITUATION

Plusieurs projets viennent d'être finalisés:

- Ouverture le 24 janvier 2024 du Centre de Soins Non Programmés (CSNP) adossé à la Clinique de la Miotte. Ce projet est un dispositif libéral porté par le Dr Sengler. Il s'agit de répondre, après orientation par le centre 15, aux besoins d'accès non programmés des patients. Ce dispositif reposera sur la participation de professionnels volontaires.
- Ouverture d'un centre de santé éphémère à Bessoncourt le 4 mars 2024 avec création d'une antenne sur Beaucourt d'ici la fin du 1^{er} semestre 2024. Portage salarial géré par l'association Amaelle. Intervention de médecins retraités et remplaçant, salariés du CDS. Amplitude horaire actuelle de 16 heures par semaine pour le CDS. Couverture médecin traitant des patients pris en charge.
- Signature du second contrat ACI pour la CPTS Belfortaine le 1^{er} décembre 2023. Cette signature permet une couverture à 100% de notre population.
- Signature ACI pour la MSP de Grandvillars. Il s'agit donc de notre 6^{ème} MSP sur le territoire.

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Télétransmission- MSS- taux alimentation et consultation DMP

- Taux de télétransmission en 01/2024: 99.24% (99,03% en 06/23), dont 81.21% (81,46 % en 06/23) en sécurisé (B2S)
- SCOR : 100 %
- ADRI : en 01/2024 : 100% équipées
- MSSANTE : 100 %
- DMP : en 01/2024 : 100 % compatible

87 actions de consultations ou alimentations

Information générale:

26 Le logiciel Pharmaland (éditeur la Source informatique) a validé sa présérie Ordonnance numérique le 23/02/24. il s'agit du 3^{ème} logiciel d'officines (avec LEO et LGPI) autorisé à déployer l'ordonnance numérique France entière.



NUMÉRIQUE EN SANTÉ- NOUVEAUTÉS

ASAFO : plateforme d'Alertes Sécurisée aux Fausses Ordonnances pour les officines

- Planifié en **avril 2024**

Ordonnance numérique: Décret n° 2023-1222 du 20 décembre 2023 relatif à la prescription électronique

En synthèse :

- L'échéance de généralisation de l'ordonnance numérique au 31/12/2024 est maintenue pour tous les professionnels dans le champs de l'ensemble des actes, produits et prescriptions (y compris les prescriptions hospitalières exécutées en ville)
- La possibilité pour le patient de s'opposer à la consultation des données d'exécution de l'ordonnance numérique par le prescripteur est étendue post établissement de la prescription, à tout moment (cette fonctionnalité ne sera pas mise en œuvre dans l'immédiat, le décret permet cette mise en œuvre différée)
- Consultation de la prescription dans la base e-prescription étendue à l'équipe de soins qui prend en charge le patient
- Possibilité de ne pas imprimer l'ordonnance si accord du patient pour la recevoir via la messagerie citoyenne de Mon espace santé (elle est en plus alimentée dans le DMP/Mon espace santé).
- Précisions des cas d'exception de recours à l'ordonnance numérique
- Exonération des supports spécifiques pour les prescriptions médicaments d'exception et les stupéfiants dans le cadre de l'utilisation de l'ordonnance numérique

2 logiciels pharmaciens sont en phase de préparation pour une présérie



NUMÉRIQUE EN SANTÉ- NOUVEAUTÉS

Ordonnance Numérique – état d'avancement des préséries

- 2 logiciels pharmaciens sont en phase de préparation pour une présérie



- 5 logiciels en phase de présérie



- 3 logiciels ont terminés leurs phases de présérie



Versant médecins:

- 7 logiciels autorisés à déployer (dont Doctolib, MLM, Weda et Medistory)
- 9 logiciels en phases de présérie (dont Tamm et HelloDoc)
- 27 en phases de préparation pour une présérie (axiSanté, Medilink et AlmaPro)

Qualité facturation (août 23- fév.24):



Taux moyen de rejet non connu
(1,04% précédente commission)

Sur un total de
672 387 factures
Top 5 des anomalies

Modération du ticket modérateur non trouvée en base 1166 factures soit 0,17% - + 825 factures

Les factures sont recyclées avec règlement du régime local pour les factures sécurisées sans indicateur de forçage

Prescripteur inconnu au fichier national des prescripteurs 711 factures soit 0,011% - + 206 factures

Il s'agit d'erreur de saisie des prescripteurs, en cas de présence de la prescription médicale via SCOR au moment du traitement des factures. Ces dernières sont recyclées et une information sur le numéro de prescripteur à utiliser est envoyée par mail

L'établissement prescripteur est inconnu au fichier national des établissements 552 factures soit 0,08%

Il s'agit en général d'une erreur de saisie du prescripteur, les factures font l'objet d'un recyclage si la pièce justificative SCOR est reçue au moment du traitement de la facture

Facture tiers payant complémentaire incompatible avec le type de contrat 511 factures soit 0,08%

Les factures sont recyclées avec paiement de la part complémentaire dans le cas de factures sécurisées sans indicateur de forçage.

Quantité de conditionnement délivrée > au seuil maxi 422 factures soit 0,06% - 24 factures

Les factures sont rejetées si la quantité délivrée est supérieure au seuil autorisé. A l'inverse, si la télétransmission est conforme à la prescription médicale, les factures sont recyclées en scindant la facture en 2 lignes

04

POINTS DIVERS

ACTION DE COMMUNICATION « MON ESPACE SANTÉ »

Une officine nous a sollicité afin d'obtenir des supports de communication sur Mon Espace Santé.

La CPAM propose de mettre à disposition de l'ensemble des pharmacies les 2 supports ci-dessous.

Un recueil des besoins va être réalisé et nous être transmis afin de répondre au besoin énoncé.

Stickers

 Rendez-vous sur **monespacesante.fr** depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

 VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

 Téléchargez l'application **Mon espace santé**.

 DISPONIBLE SUR Google Play

 Disponible sur App Store

Carte recto/verso à agraffer

 **l'Assurance Maladie** | Territoire de Belfort
Agir ensemble, protéger chacun

 VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

Mon espace santé, un service pour faciliter votre suivi médical.

 Rendez-vous sur **monespacesante.fr** depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

 Téléchargez l'application **Mon espace santé**

 DISPONIBLE SUR Google Play

 Disponible sur App Store

-  Conservez vos documents de santé en toute sécurité : ordonnances, résultats d'analyses, comptes rendus de radiologie...
-  Partagez vos informations utiles avec les professionnels de santé pour faciliter votre prise en charge ;
-  Maîtrisez la confidentialité de vos données de santé en choisissant qui peut y accéder ;
-  Échangez simplement avec vos professionnels de santé grâce à la messagerie sécurisée ;
-  Suivez et préservez votre santé en utilisant des sites et applications de confiance, référencés par les pouvoirs publics ;
-  Prochainement, centralisez vos rendez-vous et recevez des rappels de dépistage et de vaccination grâce à l'agenda médical.

IMPRIMÉS PS: NOUVELLES MODALITÉS

Un nouveau circuit a été décliné depuis le 1^{er} janvier 2024. un flash info a été diffusé au cours du mois de décembre à l'ensemble des professionnels de santé afin de les informer sur le circuit mis en place.

Synthèse de ce nouveau circuit de retrait des commandes d'imprimés papier:

Depuis janvier 2024, l'ensemble des commandes réalisées depuis Amelipro sera directement livré à votre adresse professionnelle.

Nécessité d'anticiper les besoins car les impressions sont réalisées nationalement et le délai d'acheminement est d'environ 8 semaines à partir de la date de prise en charge en CPAM.

Quelques exceptions nécessitent le maintien d'un retrait à notre accueil

- les demandes en urgence (donc exceptionnelles)
- les kits de démarrage

Pour ces différentes situations, il conviendra de vous présenter à notre accueil durant les horaires d'ouverture ci-dessous :

- lundi mardi mercredi vendredi : 8h30-16h30
- jeudi : 12h30-16h30

Comme actuellement, vous serez avertis de la mise à disposition de votre commande par nos équipes par mail. Aussi, pensez bien à nous déclarer tout changement de mail pour que nous puissions vous joindre.

SÉCURISATION DES DONNÉES – MAILING DU 9/02/2024

Devant la recrudescence des attaques informatiques, l'Assurance Maladie souhaite attirer la vigilance des professionnels de santé sur la sécurisation des accès aux données.

Pour mieux protéger le compte amelipro, l'Assurance Maladie recommande aux professionnels de santé de :

- créer une boîte mail dédiée à amelipro qui ne sera pas utilisée pour d'autres activités ;
- changer régulièrement le mot de passe de son compte amelipro. Il doit être différent de ceux utilisés sur d'autres sites ou messageries et il doit être sécurisé. Consulter [les conseils de la Commission nationale de l'informatique et des libertés \(Cnil\) pour choisir un bon de mot de passe](#) ;
- ne pas diffuser à d'autres personnes les identifiants pour accéder à amelipro ;
- surveiller régulièrement l'activité du compte amelipro, à partir de la rubrique « Gestion de compte » > « Mon compte » > « Consulter mes derniers événements » et signaler toute activité suspecte au 36 08 ou au délégué numérique en santé de sa CPAM ;
- consulter les [astuces et les consignes de la Cnil sur la sécurité informatique sur le site cnil.fr](#).

Pour faire face à des tentatives de fraudes, des ressources en ligne sur le site cybermalveillance.gouv.fr existent, notamment :

- « [Les 10 mesures essentielles pour assurer votre cyber sécurité](#) »,
- « [Spam électronique, que faire ?](#) ».

Pour savoir comment débloquer le compte amelipro, comment déverrouiller les connexions bloquées des comptables et s'informer sur les mesures mises en place en juin 2023 pour renforcer la sécurité, consulter l'article « [amelipro : de nouvelles mesures de sécurité des connexions](#) ».

LA PROCHAINE COMMISSION SE TIENDRA *LE 10 SEPTEMBRE 2024*

**À 9H POUR LA SECTION SOCIALE ET 9H30 POUR LA SECTION
PROFESSIONNELLE**